

Régie Intermunicipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** de la Régie Intermunicipale du CSCB, tenue à la salle Jean Coutu du 155 rue Saint-Gabriel à Ville de Saint-Gabriel, **ce 26 juillet 2017, à 10 h**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

- Gaétan Gravel, Ville de Saint-Gabriel
- Céline Cloutier, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Manon Rainville, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Jacques Martial, Municipalité de Mandeville
- Yves Morin, Ville de Saint-Gabriel
- Denis Gamelin, Municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS À LA RENCONTRE :

- Mélanie Alouis, Directrice générale et secrétaire trésorière
- Mélissa Tellier, Adjointe à la direction
- Michel Yanakis, Responsable de la maintenance
- Marie-Michelle Doyle, adjointe administrative juridique
- Valérie Hamel, responsable des activités physiques et aquatiques

SONT ABSENTS : Aucune personne

PUBLIC QUI ASSITE À LA RENCONTRE : Aucune personne

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET PRÉSIDENT

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame Manon Rainville, mairesse de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

La séance extraordinaire de la régie du CSCB de ce 26 juillet 2017, soit et est ouverte à compter de 10h.

100-07-2017 3. ADOPTION ET SUIVI DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jacques MARTIAL

Appuyé par Yves MORIN

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire de ce 26 juillet 2017, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

101-07-2017 4. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE l'article 325 de la *Loi sur les Cités et Villes* s'applique.

Il est unanimement résolu :

QUE les membres présents, formant quorum au sein de ce conseil de la Régie intermunicipale, renoncent aux formalités prescrites pour la convocation de la présente séance extraordinaire, en signant l'avis de renonciation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

102-07-2017 5. CHANGEMENT DE L'ÉVAPORATEUR

ATTENDU QUE des travaux majeurs sont présentement effectués dans l'Aréna familiprix Saint-Gabriel, par une firme d'ingénieurs. Notamment, nous devons procéder à l'achat d'un nouvel évaporateur à expansion;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres, nous avons reçu deux (2) soumissions émanant de Les entreprises de réfrigération L.S. inc. et Aubin Pélisser inc;

ATTENDU QUE les montants des soumissions se détaillent comme suit, avant les taxes :

Les entreprises de réfrigération L.S.	Aubin Pélisser inc.
24,995.00\$	26,482.61\$

Il est proposé par : Céline CLOUTIER

Appuyé par : Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent la soumission émanant de Les entreprises de réfrigération L.S. inc., au montant de VINGT QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS (24,995.00\$) plus taxes. Ce montant sera pris à même la subvention du PIC 150 et le règlement d'emprunt #4.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

103-07-2017 6. REMPLACEMENT DU RÉFRIGÉRANT

ATTENDU QUE des travaux majeurs sont présentement effectués dans l'Aréna familiprix Saint-Gabriel, par une firme d'ingénieurs. Notamment, nous devons procéder au remplacement du réfrigérant;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres, nous avons reçu trois (3) soumissions provenant de trois (3) entreprises différentes, qui se détaillent comme suit, avant les taxes;

	Les entreprises L.S. inc.	Services de réfrigération R et S. inc.	Navada
Travaux en réfrigération (incluant les contrôles)	162,545.00\$	179,869.05\$	163,850\$
Travaux électriques	22,638.00\$	4,060.00\$	4,000.00\$
Évaporateur à expansion	24,995.00\$	24,995.00\$	24,995.00\$
Total	210,178.00\$	208,884.05\$	192,845.00\$

Il est proposé par : Céline CLOUTIER

Appuyé par : Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent la soumission émanant de la compagnie Navada, au montant de CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE HUIT CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS (192,845.00\$) plus taxes. Ce montant sera pris à même la subvention du PIC 150 et le règlement d'emprunt #4.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

104-07-2017 7. LOCATION ET INSTALLATION DU REFROIDISSEUR TEMPORAIRE

ATTENDU QUE l'échéancier des travaux concernant l'Aréna Familiprix St-Gabriel a dû être modifié, en raison des délais de livraison;

ATTENDU QUE nous devons louer et installer un refroidisseur temporaire, afin de pouvoir ouvrir l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel au début du mois de septembre;

ATTENDU QUE la location du refroidisseur temporaire ainsi que l'installation seront effectués par la compagnie Navada et que les coûts se détaillent comme suit, avant les taxes;

Location du refroidisseur	12,000.00\$
Installation temporaire du refroidisseur	8,000.00\$
Modification de la tuyauterie	8,500.00\$

Il est proposé par : Gaétan GRAVEL

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale acceptent la location et l'installation du refroidisseur temporaire, effectués par la compagnie Navada, aux coûts mentionnés ci-haut plus les taxes. Cette dépense sera prise à même la subvention du PIC 150 et le règlement d'emprunt #4.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

105-07-2017 8. ACHAT D'UNE BANNIÈRE POUR L'ARÉNA FAMILIPRIX ST-GABRIEL

ATTENDU QUE nous devons conformer la galerie de presse dans l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel;

ATTENDU QUE pour ce faire, nous voulons installer une bannière de 4 pieds x 24 pieds, avec des œilletons dans le haut et dans le bas de celle-ci, afin qu'on puisse l'accrocher, et nous voulons qu'il soit inscrit : Aréna Familiprix Saint-Gabriel;

ATTENDU QUE nous avons demandé des soumissions auprès de trois (3) compagnies différentes;

Tout ce qui s'imprime	624.00\$ + taxes
Yado	610.00\$ + taxes
Project son	451.20\$ taxes incluses

Il est proposé par : Céline CLOUTIER

Appuyé par : Jacques MARTIAL

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du Centre sportif & culturel de Brandon acceptent la soumission émanant de Project son, pour l'achat d'une bannière, au montant total de QUATRE CENT CINQUANTE-ET-UN DOLLARS ET VINGT CENTS (451.20\$) taxes incluses. Cette dépense sera prise à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

106-07-2017 9. FOURNITURE ET INSTALLATION DU REVÊTEMENT DE PLANCHER DE LA SALLE JEAN COUTU

ATTENDU QUE nous sommes allés en appel d'offres sur invitation, vers deux (2) compagnies pour la fourniture et l'installation du nouveau revêtement du plancher de la salle Jean Coutu, soit Pichette centre du tapis inc. et Concept béton design;

ATTENDU QUE la deuxième compagnie ci-haut mentionné n'a pas soumissionné;

ATTENDU QUE la soumission émanant de Pichette centre du tapis inc. s'élève à QUARANTE QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS (44,785.00\$) plus les taxes;

ATTENDU QUE nous devons ajouter une plinthe de vinyle, qui n'était pas comprise dans le devis, au montant de CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS (595.00\$) plus les taxes;

ATTENDU QUE le revêtement du plancher de la salle Jean Coutu sera SPHERA ELEMENT couleur # 50016 Ash;

Il est proposé par : Gaétan GRAVEL

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale acceptent la soumission de Pichette centre du tapis inc. au montant de 44,785.00\$ plus les taxes, ainsi que la plinthe au montant de 595.00\$ plus les taxes. Cette somme sera prise à même la subvention du PIC 150 et le règlement d'emprunt #4.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

107-07-2017 10. INSTALLATION D'UNE PORTE DE GARAGE DANS LA SALLE JEAN COUTU

ATTENDU QUE nous avons demandé une soumission auprès de deux (2) compagnies pour l'installation d'une porte de garage dans la salle Jean Coutu;

ATTENDU QUE la compagnie LC2 construction inc. nous a émis une soumission au montant de MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (1,290.00\$) plus les taxes;

Il est proposé par : Yves MORIN

Appuyé par : Jacques MARTIAL

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent la soumission émanant de la compagnie LC2 Construction inc. au montant de 1,290.00\$ plus les taxes pour l'installation d'une porte de garage dans la salle Jean Coutu. Ce montant sera pris à même la subvention du PIC 150 et le règlement d'emprunt #4.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

108-07-2017 11. MODERNISATION DES CHAMBRES DES JOUEURS

ATTENDU QUE nous voulons moderniser les chambres de joueurs ainsi que le corridor menant vers les chambres;

ATTENDU QUE nous voulons peindre cinq (5) chambres ainsi que ledit corridor. Pour ce faire, nous avons demandé une soumission auprès de Les peintures Charpentier inc.;

ATTENDU QUE la soumission émanant de Les peintures Charpentier inc. s'élève à DIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE QUINZE DOLLARS (10,875.00\$) plus les taxes;

ATTENDU QUE la directrice générale doit aller en soumission pour le revêtement du plancher des chambres, pour l'achat de céramique dans les douches et pour procéder à l'achat et l'installation d'une membrane giclée flexible pour les planchers des deux (2) salles de bain;

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Céline CLOUTIER

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent la soumission de Les peintures Charpentier inc. au montant de 10,875.00\$ plus les taxes. Cette dépense sera prise à même le montant donné par notre partenaire majeur, Familiprix.

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB mandatent madame Mélanie Alouis, directrice générale, pour aller chercher des soumissions pour le revêtement du plancher des chambres, pour l'achat de céramique dans les douches et pour procéder à l'achat et l'installation d'une membrane giclée flexible pour les planchers des deux (2) salles de bain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

109-07-2017 12. INSTALLATION DES BAIES VITRÉES

ATTENDU QUE nous avons procédé à l'achat de trente-huit (38) baies vitrées et supports pour l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel ;

ATTENDU QUE ces baies vitrées doivent être installées ;

ATTENDU QUE nous avons demandé deux (2) soumissions auprès de deux compagnies pour l'installation ;

ATTENDU QUE LC2 Construction inc. facture DEUX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (2,400.00\$) plus les taxes.

Il est proposé par : Céline CLOUTIER

Appuyé par : Gaétan GRAVEL

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent la soumission émanant de LC2 Construction inc. au montant de DEUX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (2,400.00\$) plus les taxes. Cette somme sera prise à même la subvention du PAC RURALES.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

110-07-2017 13. RÉFECTION DU VIP ACTUEL & CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU VIP

ATTENDU QUE le Hockey-Mineur a été relocalisé dans le V.I.P. actuel de l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel ;

ATTENDU QUE le PAC RURALES accorde un montant pour la réfection du V.I.P. actuel ;

ATTENDU QUE les sommes non utilisées accordées par la subvention PAC RURALES pour le V.I.P. actuel peuvent être applicables sur la construction d'un nouveau V.I.P. ;

ATTENDU QUE nous avons une soumission pour le coût des matériaux s'élevant à QUATRE MILLE CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET VINGT-HUIT CENTS (4,155.28\$), plus taxes, excluant la plomberie et l'éclairage qui seront achetés chez le même fournisseur, pour un coût supplémentaire approximatif de DEUX MILLE DOLLARS (2,000.00\$) plus taxes ;

ATTENDU QUE la compagnie LC2 Construction inc. nous offre la main d'œuvre qui est évaluée approximativement à HUIT MILLE DOLLARS (8,000.00\$). À cet effet, le nouveau V.I.P. s'appellera Le salon V.I.P. LC2 Construction. Une entente de partenariat sera signée éventuellement ;

Il est proposé par : Céline CLOUTIER

Appuyé par : Jacques MARTIAL

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent la soumission pour les matériaux au montant de QUATRE MILLE CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET VINGT-HUIT CENTS (4,155.28\$) plus les taxes, ainsi qu'un montant approximatif de DEUX MILLE DOLLARS (2,000.00\$) plus les taxes, pour la plomberie et l'éclairage.

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent que la main d'œuvre soit donnée par la compagnie LC2 Construction inc. et mandatent madame Mélanie Alouis, directrice générale, à signer une entente de partenariat avec ladite compagnie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

14. PÉRIODE DES QUESTIONS

111-07-2017 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Gaétan GRAVEL

Appuyé par : Jacques MARTIAL

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire de ce 26 juillet 2017, soit et est levée à compter de 10h48.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**Manon Rainville, présidente et Mairesse
St-Gabriel-de-Brandon**

**Mélanie Alouis, Directrice générale
et secrétaire-trésorière de la Régie**